



Direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Moselle

COVID - 19

GARDE DES ENFANTS DES PERSONNELS INDISPENSABLES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE GARDE

Le président de la République a annoncé le 12 mars 2020 que « dès lundi et jusqu'à nouvel ordre, les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et universités seront fermés (...). Un service de garde sera mis en place, région par région, nous trouverons les bonnes solutions pour qu'en effet, les personnels qui sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire puissent faire garder leurs enfants et continuer d'aller au travail pour vous protéger et vous soigner ».

Pour organiser l'accueil de votre enfant dans les meilleures conditions, nous vous remercions de bien vouloir renseigner le formulaire ci-joint.

Ce document est à remettre :

- En priorité au Directeur ou à la Directrice de l'école habituelle de votre enfant.
- En cas d'empêchement, à la circonscription dans laquelle se trouve l'école, à l'adresse indiquée sur le formulaire.

A noter :

- Le lieu de scolarisation sera dans un premier temps le lieu habituel ; ce lieu pourra évoluer vers des pôles géographiques permettant d'optimiser l'accueil des élèves.
- Ce formulaire de demande d'accueil sera à renouveler chaque semaine, afin que le dispositif soit mis en place au plus près de vos besoins.

**GARDE DES ENFANTS DES PERSONNELS INDISPENSABLES A LA GESTION DE
LA CRISE SANITAIRE**

DEMANDE DE MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE GARDE
*A l'attention des professionnels qui n'auraient pas d'autre mode de garde**

Circonscription de Metz Sud (ce.ien57-metz-sud@ac-nancy-metz.fr)

Commune :

Ecole :

L'ÉLÈVE

↳ Nom : ↳ Prénom :

↳ Date de naissance : ↳ Lieu habituel de scolarisation :

↳ Niveau de classe : ↳ Enseignant :

LES RESPONSABLES LÉGAUX

↳ Profession des deux parents :

Père	
Mère	

Merci de fournir un justificatif (carte professionnel, fiche de salaire avec mention de l'établissement employeur...)

↳ Coordonnées des deux parents

	Portable	Adresse électronique	Adresse du lieu de résidence
Père			
Mère			

CRÉNEAUX NÉCESSITANT LA MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL

Semaine du 16 au 20 mars 2020

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin					
Après-midi					

*Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
 Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
 Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
 Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise. Cette liste pourra être réévaluée en fonction d'un travail fin d'identification des fonctions indispensables.